



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAMATAN  
DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 04-2016

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 31 MARS 2016**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le trente et un du mois de mars deux mille seize, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil : 23/03/2016

Date d'affichage du compte rendu : 06/04/2016

*Conseillers municipaux : 19  
Conseillers municipaux en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17*

**\*Présents :**

Mesdames : BISOGNANI. BENEDET. DAIGNAN. DUPIRE. GIMENEZ. JANEL. ROUDIE.  
Messieurs: BESSAT. DARNAUD. DUVAL. FACCA. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. MASSIOT.

**\*Absents/excusés ayant donné procuration:**

M VILLEMUR donne pouvoir à M LAFFONTAN pour émettre tout vote et signer tout document.  
M BONNEIL Jean Luc donne pouvoir à M FACCA pour émettre tout vote et signer tout document.

**\*Absents/excusés n'ayant pas donné procuration:**

Céline GINTRAND BOUSQUET. Didier VILLATE

Mme Josette ROUDIE est élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

**I / AFFAIRES GENERALES**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10.03.2016
2. Proposition de dénomination de la nouvelle région
3. Dénomination des voies dans le cadre du projet d'adressage

**II / AFFAIRES BUDGETAIRES**

4. Affectation du résultat
5. Vote des taux des taxes locales
6. Vote du budget principal
7. Création d'un budget annexe – pôle médico-social
8. Vote du budget annexe – pôle médico-social
9. Questions diverses

**La séance du conseil municipal est ouverte à 21h05**

**I/ AFFAIRES GENERALES****1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/03/2016**

Le conseil municipal approuve le procès verbal à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**2/ PROPOSITION DE DENOMINATION DE LA NOUVELLE REGION**

Monsieur le maire fait lecture à l'assemblée du courrier de Carole DELGA, présidente de la nouvelle Région. Il évoque notamment la loi n°2015-19 du 16 janvier 2015 qui prévoit la procédure d'adoption du nom de la nouvelle Région,

Il expose la volonté du conseil régional de procéder à une large consultation citoyenne, et précise que la première phase de cette procédure est la consultation institutionnelle des conseils municipaux des communes composant la nouvelle Région,

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité:

-de proposer au conseil régional de retenir comme nom pour la nouvelle Région : MPLR (« Midi Pyrénées Languedoc Roussillon »)

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

**3/ DENOMINATION DES VOIES DANS LE CADRE DU PROJET D'ADRESSAGE**

Monsieur le maire explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, routes et chemins publics. La dénomination des voies communales, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Ce choix est basé sur le cadastre de la commune qui indique pratiquement le nom de ces voies. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, les services d'incendie et de secours, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation. Il est proposé au conseil municipal de dénommer la voirie desservant l'ensemble de la commune suivant la proposition de monsieur Jean-Pierre LAFFONTAN chargé de cette mission.

Monsieur LAFFONTAN précise que le nom de route convient à une voie qui va d'un village à un autre, celui de chemin mène d'un lieu à un autre lieu. Une impasse, ne concerne que les voies sans issue. Il précise également que les chemins privés ne doivent pas être dénommés par le conseil municipal, incompétent dans ce domaine. Si le conseil municipal nomme une voie, il doit ensuite procéder à son entretien régulier.

Après avoir écouté ses explications, et pris connaissance du plan des voies concernées, le conseil municipal à l'unanimité approuve sa proposition de dénomination telle que présentée ci-joint.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Les élus soulignent unanimement la qualité du travail réalisé par Jean-Pierre LAFFONTAN et Alain BORDES dans le cadre de ce dossier et les en remercient.

### **III/ AFFAIRES BUDGETAIRES**

#### **4/ AFFECTATION DU RESULTAT**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement en 2015 de :	+ 346 728.72 €
-un excédent reporté de :	+ 384 599.12 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 731 327.84 €
-un déficit d'investissement en 2015 de :	- 307 442.55 €
-un déficit des restes à réaliser de :	- 142 500.00 €
Soit un besoin de financement de	- 449 942.55 €

➤ Après avoir pris connaissance des explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 :	+ 731 327.84 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	+ 449 942.55 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT :	+ 281 385.29 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT :	-307 442.55 €

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

#### **5/ VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2016, le maire présente les éléments qui figurent sur l'état 1259 des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant. Le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2016.

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2015 (de référence)</b>	<b>Taux 2016</b>
Habitation	16.78 %	<b>16.78 %</b>
Foncier bâti	20.99 %	<b>20.99 %</b>
Foncier non bâti	55.70 %	<b>55.70 %</b>
Cotisation Foncière Entreprises	14.95 %	<b>14.95 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux de 2015

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstentions	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
17	15	0	2	

Jacques FACCA, et Jean-Luc BONNEIL par l'intermédiaire de Monsieur FACCA à qui il a donné une procuration s'abstiennent

## 6/ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

En préambule monsieur le maire précise que cette année, deux budgets sont soumis au vote du conseil municipal. Le premier concerne les dépenses et recettes générales, le second concerne celles afférentes au pôle médico-social.

### A. Chapitres du budget communal 2016.

Monsieur le maire présente le détail article par article (ce dernier figure en annexe). Il rappelle également les totaux par chapitres pour la section fonctionnement et pour l'investissement. Il soumet également à l'assemblée le détail des dépenses d'investissement envisagées, qui ont déjà fait l'objet d'une discussion lors du précédent conseil municipal

<b>FONCTIONNEMENT 2016</b>			
en bleu	les écritures d'ordre		
en noir	les écritures réelles		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre	Désignation	Réalisé 2015	BP 2016
11	Charges à caractère général	572 905,08 €	637 800 €
12	Charges de personnel	988 046,09 €	1 024 400 €
14	Atténuations de produits fiscaux (FNGIR)	60 141,00 €	61 000 €
65	Participations (indemnités, sdis, gcsms, syndicats, asso)	416 775,97 €	464 300 €
66	Charges financières (intérêts emprunts...)	105 764,09 €	99 000 €
67	Charges exceptionnelles (péril, remb taxes urba)	- €	34 000 €
O22	Dépenses imprévues (DM déduites/35000€ prévus au BP)	- €	35 000 €
O23	Virement à la section investissement	- €	273 655 €
O42	Opérations d'ordre	84 287,00 €	87 330 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 227 919,23 €</b>	<b>2 716 485 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chapitre	Désignation	Réalisé 2015	BP 2016
13	Atténuations de charges (avoirs, remboursements pers.)	62 034,10 €	26 000 €
70	Recettes médiathèque, concessions, RODP	52 621,10 €	58 300 €
73	Impôts locaux, taxes, droits de place et stationnement	1 096 358,27 €	1 038 000 €
74	Dotations de l'Etat et des collectivités partenaires	977 060,55 €	911 500 €
75	Loyers et locations matériel, salles	356 649,95 €	349 200 €
76	Produits financiers (parts sociales CA)	37,52 €	100 €
77	Produits exceptionnels (vente terrains, matériel, remb sinistres)	10 200,28 €	12 000 €
42	Opérations d'ordre (travaux en régie)	19 686,18 €	40 000 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	- €	281 385 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 574 647,95 €</b>	<b>2 716 485 €</b>

<b>INVESTISSEMENT 2016</b>			
en bleu	les écritures d'ordre		
en noir	les écritures réelles		
<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>BP 2016</b>
16	Emprunts et dettes assimilés (capital à rembourser)	474 488,06 €	236 000 €
20	Etudes	25 665,38 €	73 200 €
21	Petits travaux	188 449,88 €	722 200 €
23	Gros travaux (opérations)	121 335,22 €	423 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections(trx en régie)	19 686,18 €	40 000 €
O41	Opérations patrimoniales	71 630,22 €	54 700 €
OO1	Solde d'exécution de la section investissement (report)	- €	307 500 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>901 254,94 €</b>	<b>1 856 600 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>BP 2016</b>
10	FCTVA, TA, excédent fonctionnement capitalisé	184 517,42 €	505 000 €
13	Subventions d'investissement (aides pour réalisation projets)	180 721,85 €	332 500 €
16	Emprunts encaissés	250 530,00 €	569 715 €
23	constructions - reintégrations	- €	33 100 €
O24	Produits de cessions (vente terrains)	- €	600 €
O21	Virement de la section fonctionnement	- €	273 655 €
O41	Opérations patrimoniales	71 630,22 €	54 700 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 287,00 €	87 330 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>771 686,49 €</b>	<b>1 856 600 €</b>

## Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstentions	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
17	15	0	2	

Jacques FACCA, et Jean-Luc BONNEIL (par l'intermédiaire de Monsieur FACCA à qui il a donné une procuration) s'abstiennent.

**B. Vote des subventions aux associations**

Les élus membres des associations concernées et donc intéressés à l'affaire, sortent de la salle avant les débats et les votes d'attribution des subventions.

Monsieur le maire rappelle que les commissions associations, culture et sports se sont réunies pour examiner les dossiers des associations qui les concernaient, sur la base de critères précis établis en amont par les élus membres de ces commissions. La commission finances a ensuite harmonisé le travail des différentes commissions et le travail de ces différentes commissions a été exposé lors du dernier conseil municipal. Le dynamisme de Samatan réside en grande partie dans ce tissu associatif dense, qu'il convient de préserver. Il est donc important de veiller à une ventilation de l'enveloppe budgétaire, afin d'aider les associations qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi les commissions ont mené un travail minutieux d'analyse des dossiers.

L'objectif pour cette année a été de contenir le budget subvention. En valeur absolue, le budget alloué aux associations a diminué par rapport à 2015, afin de se préserver une marge de manœuvre en cas de nécessité d'attribuer des subventions exceptionnelles à certaines associations (en difficulté financière ou pour des projets très spécifiques qu'il n'était pas possible de connaître au moment du vote du budget). Il est important de noter que la commune de Samatan consacre un budget par habitant presque deux fois supérieur aux autres communes en matière de subventions aux associations. Il est nécessaire de contenir ce budget, et d'éviter de mener une politique inflationniste dans un contexte de réduction des recettes des collectivités.

Le détail des subventions votées est présenté en annexe de ce PV.

Détail du vote

Votants 17	Pour 15	Contre 0	Abstentions 2	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
---------------	------------	-------------	------------------	---------------------------------------

Jacques FACCA, et Jean-Luc BONNEIL (par l'intermédiaire de Monsieur FACCA à qui il a donné une procuration s'abstiennent.

**C. Signature d'une convention avec le LSC (supérieure à 23 000€)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'association "Lombez Samatan Club Rugby" a pour objet de promouvoir ce sport sur le territoire. Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune de SAMATAN l'attribution d'une aide financière supérieure à 23 000€. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à monsieur le maire qui comporte des informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme du programme de l'an dernier et sur les prévisions au titre de l'année 2015.

Considérant la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

-d'accorder à l'association "LSC rugby" une subvention de 27 000€ décomposée comme suit :

- 23 500 € pour ses activités sportives de 2016
- 3 500€ au titre de subvention exceptionnelle, pour l'entretien des locaux sportifs. Cette dépense sera imputée à l'article 6574,

-de signer avec l'association une convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de son activité,

-d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Détail du vote

Votants 17	Pour 15	Contre 0	Abstentions 2	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
---------------	------------	-------------	------------------	---------------------------------------

Jacques FACCA, et Jean-Luc BONNEIL (par l'intermédiaire de Monsieur FACCA à qui il a donné une procuration) s'abstiennent.

**D. Reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme communal**

Madame BISOGNANI, Madame JANEL intéressées à l'affaire en tant que membres de l'association sortent de la salle.

Monsieur le maire rappelle qu'une taxe de séjour a été instaurée au profit de la commune de SAMATAN pour faire face aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique.

Monsieur le maire propose que cette taxe perçue par la commune soit reversée dans son intégralité à l'office du tourisme de SAMATAN, et ce l'année après que la commune l'ait perçue. Ainsi la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2015, sera reversée à l'office du tourisme en 2016.

Après avoir entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal :

➤accepte à l'unanimité d'effectuer le reversement intégral à l'office du tourisme.

Détail du vote

Votants 17	Pour 15	Contre 0	Abstention 2	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Madame BISOGNANI, Madame JANEL intéressées à l'affaire en tant que membres de l'association n'ont pas pris part au vote.

## 7/ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – POLE MEDICO-SOCIAL

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction M 14,

Considérant l'intérêt de distinguer les dépenses et recettes relatives au budget général de la commune et celles liées à la création et au fonctionnement d'un pôle médico-social sur la commune de SAMATAN,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- la création au 1<sup>er</sup> avril 2016 du budget annexe dénommé « budget annexe pôle médico-social ». Toutes les recettes et dépenses relatives à la création et au fonctionnement de ce pôle médico-social, seront inscrites à ce budget annexe.
- d'affecter à ce budget annexe le bâtiment acquis en 2014 intitulé « aile A de la maison de retraite » pour un montant total de 356 729.54€ comprenant 350 000€ d'acquisition du bâtiment, 5 349.54 € de frais de notaires et 1 380€ de frais de bornage.
- d'affecter au budget annexe l'emprunt afférent de 300 000€ contracté auprès de la banque postale en 2014.
- de transmettre cette délibération au comptable public

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## 8/ VOTE DU BUDGET ANNEXE – POLE MEDICO-SOCIAL

Monsieur le maire présente le détail par chapitres et articles.

BUDGET ANNEXE POLE MEDICO SOCIAL 2016			
<b> FONCTIONNEMENT 2016</b>			
en bleu les écritures d'ordre			
en noir les écritures réelles			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chap	Désignation	BP 2016	Commentaires
O11	Charges à caractère général	47 300 €	frais de fonctionnement aile A+algeco / DO / intégration intérêts emprunts
O12	Charges de personnel	0 €	
O14	Atténuations de produits fiscaux	0 €	
65	Participations (aux org de regroupement)	0 €	
66	Charges financières (intérêts emprunts...)	6 500 €	3 échéances emprunt achat aile A + frais de dossier pour nouvel emprunt
67	Charges exceptionnelles	0 €	
O22	Dépenses imprévues	2 000 €	réserve financière pour DM
O23	Virement à la section investissement	0 €	
O42	Opérations d'ordre	0 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>55 800 €</b>	
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chap	Désignation	BP 2016	Commentaires
O13	Atténuations de charges (avoirs,...)	0 €	
70	Recettes diverses	0 €	
73	Impôts locaux, taxes	0 €	
74	Dotations des collectivités	34 800 €	Versement du budget principal au budget annexe (subv d'équilibre)
75	Loyers	8 000 €	Loyers versés par GCSMS et CD
76	Produits financiers	0 €	
77	Produits exceptionnels	0 €	
42	Opérations d'ordre	13 000 €	écritures pour étalement DO sur 10 ans
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	0 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>55 800 €</b>	

<b>INVESTISSEMENT 2016</b>			
en bleu	les écritures d'ordre		
en noir	les écritures réelles		
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>BP 2016</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>		
16	Emprunts et dettes assimilés (capital à rembourser)	54 600 €	20 664,54€ pour 3 éch+33600€ réintégration emprunt du BP
20	Etudes	0 €	
21	Petits travaux	0 €	
23	Gros travaux (opérations)	550 000 €	Etudes, travaux, frais annexes (branchement algeco)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000 €	écritures pour étalement DO sur 10 ans
001	Solde d'exécution de la section investissement	0 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>617 600 €</b>	
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>BP 2016</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>		
10	FCTVA, TA, excédent fonctionnement capital	0 €	
13	Subventions d'investissement (aides pour réalisation)	220 000 €	FNADT (200 000€) + CCS (20 000€)
16	Emprunts encaissés	397 600 €	dont 33 600€ de réintégration capital emprunt achat aile A, payé sur BP
024	Produits de cessions (vente terrains)	0 €	
021	Virement de la section fonctionnement	0 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>617 600 €</b>	

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
17	17	0	0	

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

### • COMPTEURS LINKY

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la teneur d'un courrier d'un administré au sujet des compteurs linky. Dans ce courrier l'administré fait part de ses craintes en matière de sécurité et de santé publique, consécutives à la mise en place de ces compteurs. Monsieur le maire précise que le SDEG, syndicat compétent en matière d'énergie sur le territoire de la commune, a souhaité apporter des précisions concernant ces compteurs. Monsieur le maire propose d'envoyer une copie de ce courrier à l'administré concerné.

### • PLATEFORME COMPOSTAGE M BENEDET

Monsieur le maire expose aux conseillers l'avancement du dossier relatif à l'installation classée située à Moutet. Il précise que la mise en conformité, demandée par la préfecture et relative aux normes environnementales n'est pas achevée.

### • REVISION PLU – DIAGNOSTIC

Le bureau d'études SOL et CITE chargé de la révision du PLU, a présenté devant les commissions environnement et urbanisme, le diagnostic. Il s'agit de la première phase de l'étude. Une présentation sera faite prochainement en conseil municipal. Ce diagnostic révèle d'importantes zones constructibles « non consommées ». Afin de permettre un développement progressif et raisonné de notre commune, il sera nécessaire de s'interroger sur le dimensionnement des surfaces constructibles. La prochaine étape de la révision du PLU est l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

**La séance est levée à 0H10**



**Liste des délibérations prises lors de la séance du 31/03/2016**

- 1 / Proposition de nom pour la nouvelle Région
- 2 / Dénomination des voies communales
- 3 / Affectation du résultat 2015 sur le BP 2016
- 4 / Vote des taux des taxes locales
- 5 / 5.1 Vote du budget principal 2016
  - 5.2 Reversement taxe de séjour à l'office du tourisme
  - 5.3 Signature de la convention avec le LSC rugby
- 6 / Création du budget annexe – pôle médico-social
- 7 / Vote du budget annexe 2016

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI	A. DUVAL	N. GIMENEZ
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR Donne pouvoir à JP LAFFONTAN	A. BENEDET
F. DARNAUD	M. JANEL	V. MASSIOT	J. FACCA
JL BONNEL Donne pouvoir à J FACCA	D. VILLATE  ABSENT	C. GINTRAND BOUSQUET  ABSENTE	

**Dénomination des voies de la Commune de Samatan**  
**Délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016**

**RD 4**

- Route de Gimont de BM 94 à AB 1
- Route de Lahas de AB 167 à AB 174
- Chemin du Brana de AC 153 à AC 132
- Chemin de La Hount de AB 45 à AB 191

**RD 39**

- Route de Cazaux de BN 159 à AI 222
- Chemin de Laurès de AE 196 à AH 111
- Chemin de Soulès de AI 159 à AH 111
- Chemin d'En Coué de Lèbé de AK 166 à AK 238
- Chemin d'En Haouas de AH 146 à AH 87
- Route de Noilhan de AI 159 à AI 69
- Chemin d'En Biel de AI 132 à AI 206
- Chemin des Picardots de AK 249 à AK 156

**RD 119**

- Route de Monblanc de BC 177 à AV 45

**RD 149**

- Route de Polastron de BM 176 à BL 10
- Chemin du Poc de BK 123 à BL 160
- Chemin du Tuco de BL 221 à BL 58
- Chemin de Villeneuve de BL 178 à BL 194

**RD 176**

- Route de Frontignan de BC 52 à BC 207

**RD 632**

- Route de Toulouse de BD 97 à AP 140
- Chemin de Rieux de BC 119 à BC 98
- Impasse de Clottes de BA 33 à BA 258
- Impasse de Mons de BA 380 à BA 403
- Chemin de La Hillaire de BA 460 à AV 32
- Chemin de Las Téchenères de BA 352 à BA 103 et 106
- Chemin de Latour de AR 44 à AR 74
- Chemin de La Hire de AT 125 à AT 171

**RD 634**

- Route de l'Isle Jourdain de AO 118 à AO 128

**Quartier Batcrabère**

- Chemin de Lafage de AP 177 à AM 124
- Chemin de La Batcrabère de AM 81 à AM 93 et AP 45 à AP 261
- Chemin du Hameau de AP 47 à AP 70

**Quartier Galin**

- Route de Sauvimont de AY 62 à AY 113
- Chemin de Galin de AY 75 à AY 128

**En Ville**

- Chemin de Moutet de BM 5 à BM 337
- Rue du Collège de BM 322 à BN 616
- Route de Saint Soulan de BH 1 à BO 542
- Chemin de La Bourdette de BH 2 à BH 34
- Chemin d'En Palissard de BD 147 à BD 162
- Chemin d'En Louret de BO 327 à BH 110
- Rue du Couchant de BM 301 à BN 347
- Chemin du Pigeonnier de BN 115 à AL 302

**Voies supprimées**

- Résidence du Barry
- Rue de la Barrave
- Chemin de Lesquiron

**Voies Modifiées**

- Rue du Couchant du Barry devient Rue du Couchant